

**ENTENTE POUR L'UTILISATION ET L'EMPRUNT D'UN ORDINATEUR PORTATIF
PAR LE MEMBRE DU PERSONNEL**

Le Conseil scolaire met à la disposition de son personnel, des ordinateurs portatifs pour répondre aux besoins grandissant de l'informatique dans leur travail quotidien.

Avant de remettre un ordinateur portable au membre du personnel, la direction d'école doit s'assurer que l'employé(e) a lu et signé le **formulaire DA-141A** Utilisation acceptable des réseaux informatiques, de l'internet et du courrier électronique.

Numéro de série de l'appareil : _____

Année scolaire : _____

J'atteste avoir reçu du Conseil scolaire du Nord-Ouest :

- 1 ordinateur portable
- 1 bloc d'alimentation électrique

J'accepte de remettre l'ordinateur et le bloc d'alimentation électrique avant la fin de l'année scolaire dans un état semblable à ce qu'il était au début de l'emprunt.

J'ai lu et j'accepte les conditions d'emprunt comme stipulé dans la **DA 140** : Utilisation de matériel informatique.

Veuillez indiquer ci-dessous les défauts de la machine avant de signer (avec les initiales de l'employé du CSNO).

Nom de l'employé(e) : _____

Signature de l'employé (e) : _____ Date : _____

Témoin : _____ Date : _____